



Lettre relative au projet de loi de modernisation de l'économie

Monsieur le Premier Ministre,

Je me permets de vous interpellier sur la question des prix agricoles à la production et des prix à la consommation des produits alimentaires.

Pour illustrer mon propos, je vais prendre appui sur la crise de la salade, mais j'aurais très bien pu prendre celle/de l'ensemble des fruits et légumes, de l'élevage ou de la viticulture.

Vous n'êtes pas sans savoir que les producteurs vendent leurs salades de 0,15 à 0,20 € pièce alors que la grande distribution les revend de 0,90 à 2,50 €.

Pour les agriculteurs, la vente à 0,15 € la salade ne couvre pas les coûts de production estimés à 0,30 €, sachant en plus que depuis 3 ans, les prix continuent de baisser et les charges augmentent.

En revendant la salade à 1 € la grande distribution bénéficie de 600 % de valeur ajoutée sans quasiment aucune intervention sur le produit puisque celui-ci est fourni en cagettes prêtes à vendre.

Comment peut-on justifier qu'un producteur qui met 2,5 mois à produire une salade, perde 0,15 € par salade sur son travail alors que la grande distribution en 2 ou 3 jours engrange 0,70 € par salade.

Selon notre analyse il y a plusieurs causes à cette situation :

1. **La concurrence intra et extra européenne** pèse lourdement sur le marché (en Espagne dans la région de Guadalentin les producteurs vendaient début d'année de la salade à 6 centimes d'euro expédiée en France) avec des distorsions de concurrence notoires tel un coût de main d'œuvre très bas, des normes phyto sanitaires et environnementales extrêmement moins contraignantes.

Il est vital pour les producteurs français qu'il y ait une réelle harmonisation à l'intérieur de l'Europe, des normes et règles de productions et que des aides soient accordées aux producteurs pour réduire les différentiels de coût de main d'œuvre. En effet, il ne s'agit pas d'harmoniser le coût du travail par le bas, car cela serait contre productif. Une baisse supplémentaire du pouvoir d'achat des salariés entraînerait une baisse de la consommation.

Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la PAC, l'avenir des exploitants familiaux et l'agriculture française et européenne est lié à la mise en œuvre d'outils puissants pour appliquer la préférence communautaire avec les droits de douane et les normes sanitaires et environnementales.

Au vu des difficultés d'approvisionnement pour l'alimentation du bétail de matière première végétale riche en protéines non OGM, l'UE et la France doivent se doter d'une politique de relance des productions des protéines végétales.

2. **La prise de position dominante des 5 grandes centrales d'achat** de la grande distribution en France est avérée et ce, d'autant plus qu'elles sont rattachées à 5 grandes euro centrales qui ont leur siège social en Suisse.

Cet oligopole des centrales d'achat national qui s'accapare 70 % de la distribution des produits alimentaires exerce un véritable racket sur les agriculteurs et leurs coopératives.

Pour le MODEF, il est urgent de casser ces prises de positions dominantes des centrales d'achat nationales et européennes en démantelant cette organisation et en donnant leur indépendance aux centrales régionales ou inter régionales et en les incitant à privilégier un approvisionnement régional en produits agricoles et alimentaires car :

- Cela réduirait les distances de transport donc les émissions de CO2 et la consommation de carburant ;
- Cela permettrait de privilégier les productions régionales et participerait ainsi à leur relocalisation ;
- Cela rééquilibrerait les relations fournisseurs distributeurs et revaloriserait les prix à la production ;
- Cela réduirait les volumes de produits agricoles et alimentaires importés.

3. **Les ententes illicites** normalement fortement réprimées par le Conseil de la Concurrence sont légion sur les marges et les prix à la consommation des produits agricoles et alimentaires entraînant de fait une entente sur les prix d'achat aux producteurs qui s'alignent par le bas sur les cours européens ou mondiaux.

Le MODEF demande aux pouvoirs publics d'appliquer la loi en menant les enquêtes pour établir les rapports afin de traduire devant le Conseil de la Concurrence les GMS et réprimer ces ententes.

Les crises à répétition dans les différents secteurs de productions agricoles, aggravées par les marges abusives pratiquées par les GMS démontrent que le marché libre, la concurrence libre et non faussée, la liberté des prix sont dangereux pour les paysans en les réduisant à « l'esclavage moderne », dangereux pour l'avenir de nos agriculteurs et l'indépendance alimentaire de notre pays.

C'est pourquoi, le MODEF dans le cadre du projet de loi de modernisation de l'économie fait de nombreuses propositions pour régulariser et moraliser les relations fournisseurs-distributeurs.

Vous trouverez ci-joint la note du MODEF qui fait la synthèse de notre analyse et de nos propositions.

Je me tiens à votre disposition, Monsieur le Premier Ministre, pour vous rencontrer et apporter les précisions concernant nos propositions.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général
Raymond GIRARDI.